

# CATALOGUE DE FORMATIONS 2025-2026





### NOS PROPOSITIONS DE FORMATIONS

Spécial accueil du public – Date à définir

A. Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne : J'applique la biosécurité à mon élevage bovin Application aux maladies respiratoires – Jeudi 15/01/2026		
B. Éleveur Infirmier – Jeudi 05/02/2026	P.5	
C. Éleveur Infirmier – Mardi 10/02/2026	P.6	
D. Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne : J'applique la biosécurité à mon élevage bovin Application aux maladies abortives – Jeudi 12/02/2026	P.7	
E. Éleveur Infirmier – Mardi 10/03/2026	P.8	
F. Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne : J'applique la biosécurité à mon élevage bovin	<b>P.</b> 9	



### **Bovins**





### Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne :

J'applique la biosécurité à mon élevage bovin et je maîtrise les maladies respiratoires

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir définir ce qu'est la biosécurité en élevage bovin
- → Identifier et évaluer les risques pour son élevage
- → Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux risques identifiés
- → Connaître les maladies respiratoires et appliquer des mesures préventives selon les principes de biosécurité

## 8





Secteur Valenciennois Jeudi 15 janvier 2026

### **PROGRAMME**

- Définition de la biosécurité en élevage bovin
- Principes généraux de la biosécurité : zonage d'exploitation, flux entrants et sortants, marche en avant...
- Identification des bonnes pratiques à adopter dans une logique de prévention des risques
- Mise en place des mesures préventives et évaluation de sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés
- Les maladies respiratoires : signes évocateurs, mode de contamination, méthodes de dépistage...
- Identification et priorisation des mesures de biosécurité déjà mises en place sur une exploitation et celles à envisager

Dr. Doutremepuich Vétérinaire praticienne



9 h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

KIT VÊLAGE ET PANNEAUX SIGNALETIQUES OFFERTS en partenariat avec









### Éleveur infirmier

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir identifier un bovin malade
- → Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- → Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- → Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### **PROGRAMME**

- Présentation des 5 libertés du Bien-Être Animal
- Rappel sur les principales pathologies rencontrées en élevage bovin
- Compréhension et mise en œuvre des traitements
- Méthodologie pratique de l'examen clinique des animaux : de l'observation à distance à l'examen rapproché
- Distinction entre les situations nécessitant l'intervention du vétérinaire (cas graves ou inconnus) de celles pouvant être prises en charge par l'éleveur (cas bénins et connus)
- Présentation de l'environnement sanitaire de l'élevage et des acteurs mobilisables pour la gestion des maladies : GDS et ses actions, laboratoire départemental d'analyses, vétérinaires sanitaires...







Secteur Valenciennois Jeudi 05 février 2026

Dr. Doutremepuich Vétérinaire praticienne



9 h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

Thermomètre offert







### Éleveur infirmier

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir identifier un bovin malade
- → Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- → Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- → Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### **PROGRAMME**

- Présentation des 5 libertés du Bien-Être Animal
- Rappel sur les principales pathologies rencontrées en élevage bovin
- Compréhension et mise en œuvre des traitements
- Méthodologie pratique de l'examen clinique des animaux : de l'observation à distance à l'examen rapproché
- Distinction entre les situations nécessitant l'intervention du vétérinaire (cas graves ou inconnus) de celles pouvant être prises en charge par l'éleveur (cas bénins et connus)
- Présentation de l'environnement sanitaire de l'élevage et des acteurs mobilisables pour la gestion des maladies : GDS et ses actions, laboratoire départemental d'analyses, vétérinaires sanitaires...







Secteur Flandres
Mardi 10 février 2026

Dr. Debruyne Vétérinaire praticien



9 h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

Thermomètre offert







### Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne :

J'applique la biosécurité à mon élevage bovin et je maîtrise les maladies abortives

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir définir ce qu'est la biosécurité en élevage bovin
- → Identifier et évaluer les risques pour son élevage
- → Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux risques identifiés
- → Connaître les maladies abortives et appliquer des mesures préventives selon les principes de biosécurité

### **PROGRAMME**

- Définition de la biosécurité en élevage bovin
- Principes généraux de la biosécurité: zonage d'exploitation, flux entrants et sortants, marche en avant...
- Identification des bonnes pratiques à adopter dans une logique de prévention des risques
- Mise en place des mesures préventives et évaluation de sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés
- Les maladies abortives : signes évocateurs, mode de contamination, méthodes de dépistage...
- Identification et priorisation des mesures de biosécurité déjà mises en place sur une exploitation et celles à envisager







Secteur Thiérache Jeudi 12 février 2026

RURALVET Vétérinaires praticiennes



9 h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

KIT VÊLAGE ET PANNEAUX SIGNALETIQUES OFFERTS en partenariat avec











### Éleveur infirmier

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir identifier un bovin malade
- → Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- → Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- → Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

#### **PROGRAMME**

- · Présentation des 5 libertés du Bien-Être Animal
- Rappel sur les principales pathologies rencontrées en élevage bovin
- Compréhension et mise en œuvre des traitements
- Méthodologie pratique de l'examen clinique des animaux : de l'observation à distance à l'examen rapproché
- Distinction entre les situations nécessitant l'intervention du vétérinaire (cas graves ou inconnus) de celles pouvant être prises en charge par l'éleveur (cas bénins et connus)
- Présentation de l'environnement sanitaire de l'élevage et des acteurs mobilisables pour la gestion des maladies : GDS et ses actions, laboratoire départemental d'analyses, vétérinaires sanitaires...







Secteur Avesnois Mardi 10 mars 2026

Clinique de Colleret Vétérinaires praticiens



9 h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

Thermomètre offert



### **Bovins**





Réservée aux fermes accueillant du public : écoles, anniversaires...

### Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne :

J'applique la biosécurité à mon élevage bovin et je maîtrise <u>l'accueil du public</u>

#### **OBJECTIFS**

- → Savoir définir ce qu'est la biosécurité en élevage bovin
- → Identifier et évaluer les risques pour son élevage
- → Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux risques identifiés
- → Comprendre l'importance de la prévention lors de l'accueil de public

### **PROGRAMME**

- Définition de la biosécurité en élevage bovin
- Principes généraux de la biosécurité : zonage d'exploitation, flux entrants et sortants, marche en avant...
- Identification des bonnes pratiques à adopter dans une logique de prévention des risques
- Mise en place des mesures préventives et évaluation de sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés
- Identification et priorisation des mesures de biosécurité déjà mises en place sur une exploitation et celles à envisager
- Adaptation des mesures de gestion lors de l'accueil de public
- Identification des risques liés à l'accueil de public et visualiser les mesures préventives possibles







Secteur Lillois

Date à définir

Vétérinaire praticien



9h - 17H

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Échanges autour d'un cas concret

→ Visite et mise en pratique en ferme

KIT VÊLAGE ET PANNEAUX SIGNALETIQUES OFFERTS en partenariat avec







### Bénéficiez des avantages de la formation

### Vous êtes inscrits à une formation : faites-vous remplacer !

#### Un remplacement adapté à vos besoins :

- → Un salarié est mis à votre disposition selon les compétences recherchées.
- → Le remplacement est possible le jour de la formation et de l'action, ou dans les 3 mois qui suivent.

### Des aides au remplacement existent pour les agriculteurs(trices) qui suivent une formation :

→ 112,50 €/jour de remplacement avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée (la formation doit être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural).

Vous voulez covoiturer? Contactez-nous avant, pour connaître les autres participants.

#### Les conditions :

- → Être adhérent au service de remplacement,
- → Fournir l'attestation de présence à la formation ou une attestation sur l'honneur du suivi de l'action (se procurer le formulaire auprès de votre service de remplacement).

Vos contacts dans le Nord

Service de remplacement : 03 27 77 31 88

**Réso**: 03 28 49 50 54





### Votre prestataire de formation

**GDS54** - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU Tel : 03 83 93 44 76 - Mail : gds54@gds54.com

N° d'existence : 41 54 03358 54 SIRET : 783 334 477 00032 Le GDS54 est organisme de formation certifié QUALIOPI.

Le GDS54 est organisme de formation certifié QUALICERT pour les formations réalisées à destination des contributeurs et ayant-droit VIVEA (conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles – RE/VIV/04). <a href="www.qualicert.fr">www.qualicert.fr</a>

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS ICS – 29 avenue Aristide Briand – 94111 ARCUEIL Cedex.



### Conditions générales d'inscription et de participation

#### Objet

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation s'appliquent à toutes les formations organisées par le GDS Picardie. Les présentes conditions sont complétées par le Règlement Intérieur. L'inscription à nos formations implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

#### Informations avant la formation

Les formations débutent généralement à 9h30 et se terminent vers 17h30. Les informations complètes sur chaque formation sont précisées dans l'invitation détaillée propre à chaque formation (disponible sur demande auprès du GDS Picardie). Celle-ci comprend : la/les dates, lieux, horaires, intervenants, responsable de stage, programme, objectifs, durée, prérequis éventuels, modalités et délai d'accès, méthodes mobilisées, tarifs, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes handicapées. Les dates, lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés (notamment en cas de report).

#### Public

Les formations s'adressent en priorité aux chefs d'exploitations agricoles (= contributeurs et ayants-droit VIVEA). Elles sont également ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne en rapport avec le milieu agricole souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

#### Conditions d'accès

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire auprès du GDS Picardie au plus tard la veille avant le début de la formation (dans la limite des places disponibles) et respecter les éventuels prérequis demandés.

#### Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, contactez le GDS Picardie avant la formation afin d'apporter les adaptations nécessaires à la prestation (locaux et moyens pédagogiques).

#### Inscription et convocation

L'inscription se fait en renvoyant le bulletin d'inscription complété au GDS Picardie par téléphone, mail ou courrier.

Responsable des inscriptions : Ophélie DUCLOS : 03.22.95.91.76.

L'inscription est validée lorsque la personne est destinataire d'une connaitre le montant, contactez le GDS Picardie. Le règlement s'effectue à convocation, envoyée par mail ou à défaut par courrier, les jours précédents l'issue de la formation. le début de la formation.

#### Conditions tarifaires et modalités de règlement

Notre organisme étant engagé dans la démarche de qualité de service, nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation VIVEA pour ses cotisants éligibles ou par tout autre OPCO (opérateur de compétences) pour les autres publics.



 > Pour les contributeurs et ayants-droit VIVEA = chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation (en présentation de pièces iustificatives).

sous réserve que ceux-ci soient à jour de leur cotisation MSA, aient transmis leur consentement électronique dans les délais impartis, ne dépassent pas le plafond de prise en charge de 3000E/année civile (consultable www.vivea.fr – l'excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire

Les conditions ci-dessous s'appliquent :

- VIVEA prend en charge les frais pédagogiques de formation (versement à l'Organisme de formation).
- Les frais de restauration sont à la charge du Stagiaire.
- En fonction des accords de prise en charge par VIVEA, une contribution stagiaire peut être demandée. Si elle est non nulle, le montant de cette contribution stagiaire est précisé dans l'invitation détaillée ainsi que dans la convention de formation.
- > Salariés de la production agricole, apprentis ou adhérents GDS non éligibles VIVEA:
- Le coût de la formation est de 130€ HT par journée, frais annexes compris.
   Le règlement s'effectue à l'issue de la formation.
- Les frais de restauration sont à la charge du Stagiaire.
- Les employeurs des salariés agricoles peuvent bénéficier de prises en charge, Renseignez-vous auprès d'OCAPIAT



#### > Pour les autres statuts :

(action « Boost'Compétences »).

Le tarif de la formation est égal à la prise en charge des frais pédagogiques de formation accordés par VIVEA net de taxes (montant variable en fonction de l'accord de financement, il est connu 1,5 mois avant la formation). Pour connaître le montant, contactez le GDS Picardie. Le règlement s'effectue à l'issue de la formation.

#### Justification de formation

Un certificat de formation est envoyé à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

#### Annulation ou abandon

> Modification / Annulation à l'initiative du GDS Picardie

Le GDS Picardie peut être amené à modifier les dates, lieux et noms des intervenants de la formation. Dans tous les cas, les informations sont mises à iour dans le courrier de convocation.

Le GDS Picardie se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas d'effectif insuffisant, si le financement VIVEA n'est pas accordé ou si les conditions matérielles ne permettent pas la bonne mise en œuvre de l'action. Le GDS Picardie s'engage alors à avertir les inscrits dans les meilleurs délais et dans tous les cas à ne facturer aucun frais aux inscrits. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de formation.

#### > Annulation à l'initiative du Stagiaire

Tout désistement doit être annoncé au GDS Picardie (appel, courrier, mail). En cas de désistement non annoncé, le GDS 54 se réserve le droit de facturer un forfait de 36€ HT au titre des frais de gestion, sauf en cas de force maieure.

> Abandon en cours de stage à l'initiative du Stagiaire

En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à moins de 7h de formation, le coût journalier de la formation est dû en totalité. Seules les absences motivées par un cas de force majeure donneront droit à la nonfacturation et à la résiliation de la convention de formation.

En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à au moins 7h de formation, la formation est facturée au prorata temporis de la participation.

#### > En cas de Litige

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée ; à défaut il sera soumis au tribunal de Nancy.

#### Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractères personnel que nous collectons sont utilisées uniquement par le GDS 54. Conformément au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Yous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant, à exercer à tout moment auprès du GDS 54.

### **INSCRIPTION**

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour une ou plusieurs formations en remplissant le formulaire ci-dessous. Une convocation et un programme vous seront envoyés avant la formation choisie pour vous préciser les modalités exactes de rendez-vous. La signature et envoi de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions générales d'inscription et de participation du service formation du GDS 54 sur la page précédente.

### Stagiaire(s) à inscrire

Tél :						
Date de naissar	ıce :					
Votre statut :	☐ Chef ou associé d'exploitation		☐ Aide familial			
	☐ En cours d'installation		☐ Cotisant so	: solidaire		
	☐ Salarié agricole		□ Retraité			
	☐ Conjoint collaborateur		☐ Autre statu	tre statut :		
	Formation(s) choisie la biosécurité à mon élevage bovi	,	lication <b>aux</b>	maladies respiratoires		
☐ <b>B.</b> Éleveur I	_					
☐ C. Éleveur I	nfirmier					
<ul><li>□ D. J'appliqu</li><li>□ E. Éleveur I</li></ul>	ie la biosécurité à mon élevage bovii nfirmier	n - App	lication aux	maladies abortives		
☐ <b>F</b> . J'appliqu	e la biosécurité à mon élevage bovir	າ - <b>Spéc</b>	ial accueil d	lu public		
	Le	,	,	Signature :		
	LC	/	/			



### Diagnostic en ferme

« Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne – J'applique la biosécurité ».



- ∞ Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir,
- ∞ Parce que personne n'est à l'abri d'un problème sanitaire.

Une technicienne vient réaliser un **audit complet** chez vous (pâturage, gestion des introductions, gestion des risques liés aux intervenants extérieurs et matériel en commun, alimentation, abreuvement, risques de maladies transmissibles à l'Homme ...) et vous apporte des **conseils personnalisés et adaptés** à votre élevage.

Temps estimé = 2h Coût pris en charge par le GDS pour les adhérents. Une occasion d'échanger sur vos pratiques à ne pas manquer.

<ul> <li>Je souhaite être rappelé par</li> </ul>	une conseillère	sanitaire pour	convenir
d'un rendez-vous.			

Le / / Signature :

MAISON DES ÉLEVEURS - ZONE D'ACTIVITÉS - 2 TER, RUE DE L'ÉPAU - F-59230 SARS-ET-ROSI È RES Ludivine Flament 203-27-19-33-50 | ludivine.flament.gds59@reseaugds.com

